



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE Près la COUR D'APPEL DE BESANÇON

SESSION DE FORMATION EJ/ETI 7

L'exercice illégal de la profession d'expert-comptable favorisant la réalisation de crimes et délits

Vendredi 24 mai 2024

De 14h00 à 18h00

Palais de Justice de Besançon

Salle modulable (1^{er} étage), 1 rue Mégevand, 25000 Besançon

Programme de la formation

Objectifs pédagogiques :

- Identifier l'infraction et la qualifier
- La situer dans son contexte global
- Evaluer la dangerosité de son auteur
- Identifier une éventuelle complicité de la part d'un Expert-comptable

Être capable de :

- Eviter toute situation de complicité potentiel (profession du chiffre)
- Armer une plainte en défense de son client victime (avocats)
- Favoriser des poursuites pénales contre les délinquants (Parquet)

Pour savoir :

- Révéler les faits aux instances professionnelles (OEC)
- Assurer une défense maximale à son client victime (avocats)
- Sanctionner lourdement la récidive sur le plan financier (Parquet)

Public visé - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Experts Traducteurs Interprètes près la Cour d'Appel ;
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel ;
- Avocats ;
- Magistrats ;
- Experts-comptables.

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivi de la formation.

Contenu détaillé de la formation

14h00-14h15 Introduction

Julie FERGANE-TAUZY, procureure de la République du TJ de Lons-le-Saunier

14h15-15h30 1ERE PARTIE

Philippe CHAUSSAT, expert-comptable, président de la commission Exercice Illégal, Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables BFC

Présentation de la profession du chiffre

Organisation

Missions

Le monopole

La tutelle exercée sur la profession du chiffre

Les garanties

Les obligations déontologiques

La Chambre régionale de discipline

La déclaration de soupçon

Article 31 : la lutte contre l'EI en pratique

Le rôle de la commission EI

La complicité

Sous-traitance et supervision

15h30-15h45

Pause

15h45-16h30 2EME PARTIE

Julie FERGANE-TAUZY, procureure de la République du TJ de Lons-le-Saunier

Le délit d'exercice illégal de la profession d'expert-comptable et la complicité, une infraction au cœur de la délinquance financière

L'usage abusif du titre d'expert-comptable

Les principaux délits financiers qui gravitent autour de cette infraction

La politique pénale du Parquet par rapport à ce type de délinquance

16h30-17h15 3EME PARTIE

Jacques MIDALI, commandant de Police honoraire, chargé d'enquête OEC Paris

Sociologie juridique de la comptabilité dévoyée

Exemples pratiques

17h15-17h50 Débat avec les participants / Conclusion

17h50-18h00 QCM fin de formation

Organisation de la formation

Intervenants :

- **Mme Julie FERGANE-TAUZY**, procureure de la République du Tribunal Judiciaire de LONS-LE-SAUNIER
- **M. Philippe CHAUSSAT**, Expert-comptable, président de la commission Exercice Illégal, Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Bourgogne Franche-Comté
- **M. Jacques MIDALI**, commandant de Police honoraire, chargé d'enquête OEC Paris

Auteur de « **La lutte contre l'exercice illégal de la profession d'expert-comptable à Paris et en Ile de France. Une infraction silencieuse au cœur de la délinquance financière régionale** » - Préface de François Molins, Procureur Général près la Cour de Cassation.

Jacques Midali est commandant de police honoraire, spécialisé dans l'économie souterraine. Il a également été expert en criminalistique près la Cour d'appel de Paris et celle de Besançon. Il a occupé le poste de délégué à la lutte contre l'exercice illégal et les fraudes, durant 16 ans auprès de l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France. Il a également été consultant auprès du Conseil national des experts comptables de 2012 à 2016.

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'une fiche d'évaluation remplie par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires en fin de journée

Durée de la formation : 4 heures (0,5 jour)

Coût de la formation :

- Membres CEJCA, postulants et avocats : 70 €
- Non membres de la Compagnie : 140 €
- Magistrats : Offert